



UFA SAINT-PHILIPPE

Bac Professionnel Aménagements Paysagers

(Réactualisé en Juillet 2023)

Le titulaire du Bac Pro. Aménagements Paysagers est un technicien du paysage spécialisé dans les travaux d'entretien et de création des parcs et jardins

Prérequis

- Après avoir réalisée une seconde Nature Jardin Paysage et Forêt, une seconde ou une classe de première dans une autre spécialité que les aménagements paysagers.
- Après avoir obtenu le CAPa Jardinier Paysagiste
- Avoir moins de 30 ans

Modalités d'accès

- Vous pouvez vous préinscrire en remplissant un formulaire disponible sur notre site web : <https://saint-philippe.apprentis-auteuil.org>
- Ou nous contacter directement : 01 46 23 62 73 – emilie.vagao@apprentis-auteuil.org
- L'entrée en formation se réalise après un entretien de motivation par le chargé de promotion des formations, par un examen du dossier (bulletins, lettre de motivation) et par un test

Délais d'accès

L'établissement établira dans un délai de 8 jours maximum après l'entretien, la confirmation de l'inscription. Cette dernière se réalisera par un envoi de mail au jeune.

Objectifs

Former des ouvriers qualifiés capables d'assurer des travaux nécessaires à l'entretien et la création d'un espace vert

Capacités générales visées :

- Communiquer dans un contexte social et professionnel / Communiquer en anglais dans les situations courantes et de la vie professionnelle/ développer sa motricité / Mettre en œuvre des savoirs et des savoir-faire scientifiques et techniques

Capacités professionnelles visées :

- Justifier des choix techniques d'aménagements paysagers en fonction d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux
- Communiquer en situation professionnelle

- Analyser les conditions de mise en œuvre d'un chantier en Aménagements Paysagers (repérer les lieux /formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de chantier ...)
- Identifier les végétaux utilisés en espaces verts, et leurs caractéristiques.
- Conduire en toute sécurité le travail d'une équipe dans une perspective de durabilité
- Réaliser en toute sécurité des travaux d'entretien et de création
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
- Mettre en œuvre en sécurité les matériels et les équipements (entretien et maintenance du matériel)

Programme synthétique

- *Matières générales* : Education Socio-culturelle et Hist-géo / Français / Culture Scientifique et technologie / Anglais / Sport
- *Modules Professionnels* : Chantier d'aménagement dans son contexte / Dimensions écologique, sociale économique et culturelle des travaux paysagers / Organisation d'un chantier d'aménagement paysager / Travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères (terrasse, circulations ...) / Travaux d'implantation et d'entretien de la végétation / Utilisation des agroéquipements

Méthodes mobilisées

La formation est dispensée uniquement en présentiel.

Le centre dispose d'un parc paysager de 14 ha, de 1200 m² de serres et de tunnel, d'un atelier mécanique, d'un atelier de maçonnerie paysagère, de machines récentes (tondeuses, débroussailleuses, souffleurs ...) Toutes nos salles sont équipées de moyens modernes (connexion internet, vidéoprojecteur ...). Le centre met également à disposition une salle informatique et un Fablab (imprimante 3D)

Modalités d'évaluations

- Le Bac Professionnel Aménagements Paysagers est évalué en contrôle continu (50% en CCF) et en épreuve ponctuelle terminale (50%)
- La formation est validée par le Bac Professionnel Aménagements Paysagers, diplôme du Ministère de l'agriculture de niveau IV

Suite de parcours, débouchés, passerelles

Poursuite d'études :

En BTS Aménagements Paysagers / en Certificat de Spécialisation (Constructions Paysagères / Taille et soins aux arbres ...)

Passerelle :

Réaliser un autre Bac professionnel dans le domaine agricole : Bac Pro Conduite en Productions Horticoles / Bac Pro Agroéquipement ou Bac Pro Forêt

Débouchés :

Bac Professionnel Aménagements Paysagers

Technicien en création et en entretien des parcs et jardins, en entreprises privées ou en collectivités territoriales.

Durée

- La formation dure 2 ans, soit 1330 h de formation
- 19 semaines par an (alternance 1 semaine sur 2 à l'UFA)

Tarifs

- Aucune participation aux frais pédagogiques de la formation n'est demandée à l'apprenti
- Des frais d'hébergement, de restauration et de transports pourront être à charge de l'apprenti : nous consulter

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'information, contactez notre référent handicap : referent-handicap-ufa@apprentis-auteuil.org

Résultats de la session de formation

Session de Juin 2023, pour le Bac Professionnel : 65% de réussite sur 17 jeunes présents à l'examen (mise à jour en Juillet 2023)

Ces indicateurs de résultats sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics sur le site <https://www.inserjeunes.gouv.fr/diffusion/>

Autres indicateurs de résultats :

- Taux de réponse à l'enquête : 77,8%
- Taux de poursuite d'études : 21,4 %
- Taux d'interruption en cours de formation : 22,7 % en 1^{ère} année et 12,5 % en seconde année
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 10,5 % en 1^{ère} année et 0 % en seconde année
- Taux d'insertion professionnelle : 40 %

Les + de la formation :

- ✓ **Classe à petit effectif**
- ✓ **Accompagnement personnalisé**
- ✓ **Soutien scolaire possible**
- ✓ **Partenariat avec de nombreuses entreprises**
- ✓ **Insertion rapide après la formation**

Contacts :

Mme Emilie Vagao – 01 46 23 62 73 – emilie.vagao@apprentis-auteuil.org
Bac Professionnel Aménagements Paysagers